

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3334

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Plan de mobilité Campus ouest - Attribution d'une subvention à l'Institut supérieur d'ostéopathie de

Lyon (ISOstéo)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue

public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3334

commission principale : déplacements et voirie

objet : Plan de mobilité Campus ouest - Attribution d'une subvention à l'Institut supérieur d'ostéopathie

de Lyon (ISOstéo)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue

public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Métropole de Lyon encourage une politique de management de la mobilité qui préconise la mise en place d'actions de mobilité durables issues de plans de mobilité (PdM) sur les territoires économiques, ce afin de réduire les déplacements domicile-travail, et d'autant la production de gaz à effet de serre (GES). Il en va de même pour les déplacements quotidiens " domicile-études" qui génèrent également un fort trafic aux heures de pointe sur certains secteurs en particulier.

Ainsi le campus ouest à Écully s'est mobilisé depuis une année pour sensibiliser les étudiants, personnels et enseignants sur cette question de mobilité durable en vue d'élaborer un plan de mobilité Campus ouest.

I - Objectifs

Ces PdM visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et domicile-études. Il s'agit d'inciter les usagers (salariés, étudiants, prestataires, etc.) à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle autosoliste (un seul conducteur). Le sujet est plus que jamais d'actualité puisque la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, prévoit que toute entreprise de plus de 100 salariés sur un même site, élabore un plan de mobilité destiné à améliorer la mobilité de son personnel. À ce jour, sur le territoire de la Métropole, 17 ex-plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) ont été réalisés. Dix sont actuellement actifs. Concernant les déplacements domicile-études et universitaires les territoires ont été moins nombreux à se mobiliser si ce n'est un diagnostic mobilité réalisé sur le campus de la Doua, et le projet de ce plan mobilité Campus ouest.

II - Le territoire de Campus ouest et les déplacements

Le campus est composé de 8 écoles : École centrale de Lyon (le pilote du projet), ISOstéo (le gestionnaire du projet), EMIyon Business-school (EMIyon), le CESI, Institut textile et chimique (ITECH), Institut Paul Bocuse, Hybria et EKLYA, soit plus de 9 000 étudiants inscrits en 2018, sans compter les 800 personnels enseignants, les stagiaires courte-durée, et l'arrivée possible d'un nouvel établissement d'enseignement supérieur et de recherches (ESR). Malgré le départ de l'EMIyon en 2023, il restera plus de 6 000 étudiants sur le site.

La question des déplacements et la congestion du trafic en heures de pointe est un sujet redondant depuis de nombreuses années et a même fait l'objet d'une observation lors de la révision du plan de déplacement urbain (PDU) en lien avec une desserte transports en commun insuffisante, conduisant à un engorgement des lignes de transport en commun en heures de pointe, mais aussi le week-end. Les déplacements inter-campus, avec la Doua en particulier sont aussi très nombreux et concernent 86 % des étudiants, et 93 % des enseignants.

Face à cette congestion, les établissements ont déjà mis en place un décalage des horaires des cours, mais qui ne semble pas suffisant. L'ensemble des établissements a donc décidé de réfléchir à une meilleure organisation des déplacements sur le campus, et de mettre en œuvre un plan de mobilité Campus ouest, rendu désormais obligatoire par la loi. Un consortium regroupant les 8 établissements est en cours de constitution, le pilote technique en sera l'École centrale et le gestionnaire ISOstéo avec qui est passée la convention dans l'attente de la constitution du consortium.

Un diagnostic "déplacements" a été réalisé par le laboratoire d'économie des transports (LAET) dans le cadre du projet Mobi Campus à partir d'une enquête (1 700 réponses) visant à connaître et comprendre les usages et les besoins de la communauté universitaire en matière de déplacements.

III - Le projet de plan de mobilité

En continuité du diagnostic déjà réalisé, l'élaboration en sera confiée techniquement au LAET, et aboutira sur un plan d'actions "mobilités alternatives à la voiture solo" pour l'ensemble du campus. Un référent mobilité sera nommé par établissement afin de coordonner au mieux l'élaboration du plan.

La livraison du PdM est prévue fin juin 2019, pour une mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2019.

Cette élaboration s'appuiera sur une communication adéquate, et sur un comité de pilotage auquel participeront toutes les parties prenantes : établissements, Métropole, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Des passerelles seront faites en temps utile avec le projet M6M7 (ex A6A7) afin de reporter du trafic des transports en commun et covoiturage sur les parcs relais prévus et sur la voie de covoiturage réservée.

Le plan de financement prévoit un budget de 30 000 € se répartissant ainsi :

réalisation du plan d'actions mobilité	subvention Métropole de Lyon	10 000 €
	consortium Campus ouest	20 000 €
30 000 €		30 000 €

Il est donc proposé de soutenir financièrement le plan de mobilité Campus ouest porté par le consortium Campus ouest, dont le gestionnaire est ISOstéo à hauteur de 10 000 € pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de ISOstéo dans le cadre du plan de mobilité Campus ouest,
- b) la convention à passer entre la Métropole et ISOstéo définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° La dépense** correspondante, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019 opération n° 0P02O2036 chapitre 65.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.